

Comité Syndical APTV

Jeudi 22 février 2007 - 17 h 00

Salle Maurice Calloc'h - Moûtiers

Le Comité de l'Assemblée du Pays de Tarentaise-Vanoise légalement convoqué le 15 février 2007, s'est réuni le jeudi 22 février 2007 à 17h00 à la salle Maurice Calloc'h à Moûtiers sous la présidence de Hervé GAYMARD, conformément à l'article L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

LISTE DES PARTICIPANTS AU COMITE SYNDICAL

Délégués siégeant :

M. Hervé GAYMARD - Titulaire - Conseiller Général du Canton de Moûtiers
M. Philippe NIVELLE - Titulaire - Moûtiers
M. Fabrice PANNEKOUCKE - Titulaire - Saint Jean de Belleville
M. Serge COCHET - Titulaire - Séz
M. Georges SAINT GERMAIN - Titulaire - Hautecour
M. René MONTMAYEUR - Suppléant - Notre Dame du Pré
Mme Marie Jo COLLET BEILLON – Titulaire C.C des Vallées d'Aigueblanche
M. Raymond BIMET - Titulaire - Sainte Foy
M. Gaston PASCAL MOUSSELARD - Titulaire - Villaroger
M. Noël SIMON CHAUTEMPS - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Jean LAYMOND - Titulaire - Le Bois
Mme Véronique GENSAC - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Marin SOLLIER - Titulaire - Fontaine le Puits
M. François DUNAND - Titulaire - Feissons sur Isère
M. Louis HYVOZ - Titulaire - Bonneval
M. Régis RUFFIER DES AIMES - Titulaire - Champagne
M. Jean-Pierre MIRANDE - Titulaire - Saint Marcel
M. Claude MICHEL - Titulaire - C. C. des Vallées d'Aigueblanche
M. Paul GUILLARD - Titulaire - C.C. des Vallées Aigueblanche
M. Claude TISON - Titulaire - Bozel
M. Didier FAVRE - Suppléant - C. C. du Canton d'Aime
M. Guy DURANDARD - Titulaire - Villarlurin
M. Vincent ROLLAND - Titulaire - Conseiller Général du Canton de Bozel
M. Robert VORGER - Titulaire - C. C. des Vallées d'Aigueblanche
M. Patrick GIVELET - Titulaire - C.C. du Canton d'Aime
Mme Corinne MAIRONI - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Jean-Pierre VIBERT - Titulaire - Moûtiers
M. André PLAISANCE - Titulaire - Saint Martin de Belleville
M. Raymond CRESSEND - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. René BERARD - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Alain MATRAY - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Jean BERANGER - Titulaire - Saint Martin de Belleville
Mme. Danielle JOCALLAZ - Titulaire - La Perrière
M. Auguste PICOLLET - Titulaire - Conseiller Général du Canton d'Aime
M. André POINTET - Titulaire - C. C. des Vallées d'Aigueblanche

Titulaires excusés ayant donné procuration :

M. François GAZAVE - Titulaire - Bourg Saint Maurice ayant donné procuration à M. Philippe NIVELLE
M. Christophe GACON - Titulaire - Les Allues ayant donné procuration à M. Jean LAYMOND
M. Christian GROS - Titulaire - Le Planay ayant donné procuration à M. André PLAISANCE

M. Gilbert BLANC TAILLEUR - Titulaire - Saint Bon ayant donné procuration à M. Fabrice PANNEKOUCKE
M. Jean-Pierre VIBERT- Titulaire - Montagny ayant donné procuration à Mme Danièle JOCALLAZ

Titulaires excusés :

M. Henri BORLET - Titulaire - Notre Dame du Pré - représenté par son suppléant M. René MONTMAYEUR
M. Daniel MIEDAN PEISEY - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime - représenté par son suppléant M. Didier FAVRE
Mme Marie-Pierre SADOUX MONTORO - Titulaire - Saint Oyen
M. Roger ROSSET - Titulaire - Salins les Thermes
M. Jean-Louis GRAND - Titulaire - Séz
M. Fernand MUGNIER - Titulaire - Saint Bon
M. Lucien SPIGARELLI - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime

Titulaires absents :

Mme Jacqueline POLETTI - Titulaire - Conseillère Générale du Canton de Bourg Saint Maurice
M. Olivier ZARAGOZA - Titulaire - Tignes
M. Michel GIROD - Titulaire - C.C. du Canton d'Aime
M. Gilbert CHEVALLIER-CURT - Titulaire - Feissons sur Salins
M. Chantal CAPUCON - Titulaire - Les Chapelles
M. Hervé GENET - Titulaire - Tignes
Mme Marie-Claude BAZILE - Titulaire - Val d'Isère
M. Michel BORLET - Titulaire - C. C. du Canton d'Aime
M. Thierry THOMAS - Titulaire - Pralognan
M. Bernard CATELAN - Titulaire - Val d'Isère
M. Benoît VION - Titulaire - Bozel
M. Jean-Claude FRAISSARD - Titulaire - Montvalezan
Mme Denise Shelley - Titulaire - Brides les Bains
M. Thierry MONIN - Titulaire - Les Allues
M. Daniel PAYOT - Titulaire - Bourg Saint Maurice

Assistait également au Comité Syndical :

M. Eric LARUAZ – Directeur APTV

1 - APPROBATION DU COMPTE - RENDU DU 25 NOVEMBRE 2006

Aucune remarque n'est faite sur le Compte Rendu du Conseil Syndical du 25 novembre 2006. Celui-ci est donc adopté.

REFLEXION SUR LA GESTION DE L'ESPACE

M. André Plaisance rappelle qu'au cours de l'année 2006, l'APTV, sous sa responsabilité en qualité de Vice Président « Aménagement », a lancé une étude « Gestion de l'Espace - Foncier » qui a été confiée à l'ASADAC et à la Chambre d'Agriculture.

Le travail est divisé en deux parties :

Lot 1 :

Connaître et comprendre l'occupation de l'espace à l'échelle de la vallée.

Lot n°2 :

Permettre de confronter situation actuelle et type de besoins.

Définir les enjeux relatifs à la gestion de l'espace.

Déterminer les outils (foncier, ...) et démarches (projet d'aménagement, ...) à mettre en œuvre et adaptés aux différentes problématiques de la Tarentaise.

L'ensemble des données relatives à la cartographie est maintenant finalisé, l'analyse des transactions foncières a également été menée. Les résultats sont très démonstratifs et l'utilisation du Système d'Information Géographique visualise très bien certaines situations et évolution (consommation foncière, ...).

Le Comité de Suivi de l'étude a souhaité porter à la connaissance du Comité Syndical de l'APTV l'état d'avancement de l'étude et pouvoir débiter le débat sur les enjeux.

M. André Plaisance donne la parole aux intervenants de l'ASADAC qui présentent l'état d'avancement de l'étude avant d'ouvrir le débat.

La discussion met en évidence le choix politique que doit prendre l'APTV sur la question de l'aménagement. Pour cela, il faut avoir une vision claire des instruments qui existent.

La mise en place d'un Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) doit être étudiée, comme le souhaitent et le suggèrent le Conseil Local de Développement et la CCI.

Au-delà des outils, l'APTV doit apporter des messages, par exemple sur la qualité et l'intérêt des logements collectif, la densification urbaine, le potentiel agricole et non la superficie agricole, ...

A l'issue du débat, le Président propose :

- . la présentation de l'étude dans chaque canton de Tarentaise en invitant tous les élus et la population,
- . la mise en place d'une journée « mini colloque » sur l'aménagement de la vallée en début d'été.

DEMANDE DE SUBVENTION - POSTE CHARTE FORESTIERE DE TERRITOIRE

M. Fabrice Pannekoucke rappelle que les réflexions menées par la commission « Environnement » sur différents sujets (forêt et filière bois, paysages, énergies renouvelables et économies d'énergie, etc.) ont permis de lancer une véritable dynamique, avec notamment l'élaboration d'une Charte Forestière de Territoire qui se finalisera au printemps.

Il propose de solliciter une aide du Conseil Général de la Savoie, dans le cadre de sa nouvelle politique départementale forêt/filière bois 2007-2013 (délibération du 5 février 2007), pour le poste de chargé de mission « forêt - environnement » (masse salariale, déplacement et mission, formation et documentation).

Le poste et son fonctionnement associé sont estimés à un montant maximum de 30.000 euros pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre.

Afin de bénéficier au mieux de l'aide du Conseil Général, il est nécessaire d'établir une demande d'aide sur une durée de 3 ans.

Cette demande de subvention pluriannuelle pourra être soldée en fin d'année 2007, si les choix et orientations de l'APTV dans le cadre des prochains programmes CDRA-CTS devaient être différents. La demande actuelle permet d'assurer l'attribution maximum des aides de la politique départementale et de participer au financement du poste Chargé de mission Forêt Environnement entre avril et décembre 2007.

M. Fabrice Pannekoucke propose de solliciter l'aide la plus élevée possible dans le cadre de la politique départementale forêt/filière bois 2007-2013.

Les Conseillers Généraux ne prennent pas part au vote.

Le Comité Syndical, après délibéré à l'unanimité :

- Sollicite l'aide maximum du Département et de l'Etat, sur une durée de quatre ans, pour l'animation de la démarche forêt sur le territoire.
- Décide de déposer un premier dossier sur la période avril - décembre 2007.

SOLLICITATION DES AIDES POUR LE POSTE CHARGE DE MISSION CONTRAT BASSIN VERSANT JUIN 2007 - MAI 2008.

Le Président rappelle que le 29 octobre 2004, le Comité d'Agrément Rhône Méditerranée et Corse a délibéré favorablement sur la candidature de la vallée de la Tarentaise à un Contrat de Bassin Versant et que l'APTV a délibéré favorablement (délibération n°2005-03-05) sur la création d'un poste de chargé de mission pour la préparation du Contrat de Bassin versant et a sollicité les aides de la Région Rhône Alpes pour l'année 2005-2006 (délibération n°2005-03-09), dans le cadre du Contrat « Emploi-Environnement » pour la gestion des milieux aquatiques du bassin versant de la Tarentaise.

Cette personne est entrée en poste en juin 2005.

Le poste de Chargé de mission et son fonctionnement associé (frais de missions, formation) sont estimés à un montant maximum de 46.100 euros pour la période juin 2006 - mai 2007.

Le Président propose de :

- poursuivre la mission pour la préparation du Contrat de Bassin Versant
- solliciter l'aide maximum auprès de la Région Rhône-Alpes pour l'année 3 - programme emploi-environnement - pour le poste de chargé de mission Contrat de Bassin Versant (masse salariale, déplacement et mission, formation et documentation).

M. Hervé Gaymard ne prend pas part au vote.

Le Comité Syndical, après délibéré à l'unanimité, décide :

- la poursuite de la mission pour la préparation du Contrat de Bassin Versant
- la sollicitation de l'aide maximum auprès de la Région Rhône-Alpes pour l'année 3 - programme emploi-environnement - pour le poste de chargé de mission Contrat de Bassin Versant (masse salariale, déplacement et mission, formation et documentation). L'aide régionale est demandée pour la durée 1^{er} juin 2007 - 31 mai 2008.

INDEMNITE DE CONSEIL AU RECEVEUR PRINCIPAL DE MOUTIERS

Monsieur le Trésorier Principal de Moûtiers a fait une demande concernant l'attribution d'une indemnité de conseil en contrepartie des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable, conformément à un arrêté interministériel du 16 décembre 1983 et du 12 juillet 1990.

Le Président propose d'attribuer cette indemnité de conseil à Monsieur Bernard JURQUET, Trésorier Principal et Receveur Municipal du Syndicat, au taux de 100 % pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2007.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

Décide, à l'unanimité, d'attribuer cette indemnité de conseil à Monsieur Bernard JURQUET.

PROPOSITION POUR UNE DEMARCHE D'ENSEMBLE DE REALISATION DES PLANS COMMUNAUX DE SAUVEGARDE ET DU DOSSIER D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

Le Président donne la parole à Messieurs Jean Laymond et Jean Coste pour la présentation d'une proposition de démarche d'ensemble pour la réalisation des plans communaux de sauvegarde (PCS) et du dossier d'information communale sur les risques majeurs (DICRIM).

La Préfecture réalise les Dossiers Communaux Synthétiques reprenant les risques naturels et technologiques existants sur l'ensemble des communes de Savoie. Une fois reçus, le Maire doit informer la population des risques encourus, et lui expliquer les mesures prises par la collectivité pour les prévenir, au sein du Dossier d'Information Communale sur les risques Majeurs (DICRIM).

D'autres communes soumises à un Plan de Prévention des Risques (PPR) ou à un Plan Particulier d'Intervention (PPI grand barrage et industriel en Tarentaise) sont dans l'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde. C'est un document opérationnel au sein duquel les élus imaginent concrètement l'organisation de la commune ainsi que les mesures prises pour la sauvegarde de la population en cas de crise liée aux risques naturels et/ou technologiques. Certaines communes, dont le PPR ou le PPI a été approuvé avant septembre 2005, doivent réaliser ce document (qui doit également incorporer le DICRIM) d'ici septembre 2007. Les autres, dont le PPR n'est pas encore approuvé, se devront de réaliser le PCS dans les deux ans suivant l'approbation du PPR.

Après avoir évalué le nombre de collectivités qui doivent élaborer ces documents, les coûts unitaires pour réaliser ces documents si elles passaient par un bureau d'étude (minimum de 10.000 euros par commune) et la nécessité de garder une vision intercommunale (hébergement, matériel, réquisition d'engins de TP...), le groupe « risque d'inondation » de la commission « eau » a émis l'hypothèse d'embaucher une personne qualifiée sur 2 ans pour aider les communes, qui le souhaiteraient, à élaborer ces documents.

Ce poste peut être estimé à 40.000 € annuel, soit un total de 80.000 €. Des subventions sont sans doute possibles pour cette mission. Un démarrage en cours d'année implique une dépense 2007 proportionnelle (75 %).

Les intervenants précisent que l'embauche d'une personne nécessitera une augmentation de la participation 2007 à l'APTV.

Le Président rappelle qu'il s'agit d'une proposition. Il demande aux membres du Comité Syndical de réfléchir pour le prochain Comité Syndical où ce point sera remis à l'ordre du jour dans le cadre du vote du budget 2007.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Le Président ouvre le Débat d'Orientation Budgétaire et rappelle les procédures en cours de préparation en soulignant l'importance de mettre en parallèle ce que permet l'APTV et ce que l'APTV apporte directement au territoire.

Le Président rappelle les règles de financement de l'APTV

Les recettes de fonctionnement de l'APTV reposent sur :

- des participations des communes ou communautés de communes réparties selon les clés 50 % population et 50 % potentiel fiscal,
- une participation statutaire du Conseil Général de 80 000 € annuel,
- des aides sur de très nombreuses actions menées de la part principalement du Département, de la Région, de l'Agence de l'Eau ou de l'Etat.

La participation de 160 500 € des collectivités de Tarentaise a été calculée à partir des anciennes contributions fixées en 2000 :

- 80 500 € pour l'Association des Maires
- 80 000 € pour le CGD.

A financement constant (160 500 €/an), l'APTV a travaillé en 2006 sur :

- l'élaboration du projet de territoire et la préparation du CDRA CTS
- la poursuite des actions AMTV

mais a également permis :

- la préparation du Contrat Bassin Versant (CBV) (la moitié du travail préparatoire est réalisée).
- la concrétisation du programme PAPI 1 qui n'était pas prévue et qui soutient plusieurs projets.

Le président présente les principes du BP 2007 qui se présente comme «un menu à la carte ».

La première sans augmentation des participations locales (voir tableau en grisé) et la seconde avec une augmentation qui permettrait d'engager les actions supplémentaires indépendantes les unes des autres.

Participations financières « Tarentaise »	Actions menées par l'APTV	Objectifs de l'action
Participations actuelles 160 500 €	Finalisation des études Contrat Bassin Versant	Validation du programme d'actions du CBV en 2008 (STEP, gestion des cours d'eau, milieux, ...)
	Finalisation de l'étude filière bois énergie	Potentialité bois énergie des forêts de Tarentaise et organisation
	Finalisation de l'étude « foncier – gestion de l'espace » Poursuites des « petites » actions APTV : . carte et calendrier touristique Tarentaise, . conseils restauration patrimoine H. Nicolas, . Pays d'Art et d'Histoire	Réflexion sur l'avenir de la vallée Poursuite d'actions « attendues »
	Réseau météo France sur la Tarentaise Secours hélicoptérés en été Recherche sous avalanche	Besoin des communes et des touristes
	Subvention Altex	Soutien et aides aux entreprises
	Communication : lettre APTV	Information minimum sur l'APTV
	Aucune action des programmes d'actions CDRA et CTS ne peut être engagée en 2007.	

Projets 2007 et impacts sur la participation demandée aux communes		
Participations financières « Tarentaise » complémentaires associées aux actions	Actions menées par l'APTV	Objectifs de l'action
+ 30 000 € en 2007 avec aides vraisemblables (40 000 € en 2008)	Engagement d'un chargé de mission (2 ans) pour la réalisation des plans communaux de sauvegarde et DICRIM	Réalisation des PCS et DICRIM des communes de Tarentaise
	Cette action est à mettre en parallèle aux dépenses que devront engager les communes de Tarentaise pour la réalisation de leur DICRIM et PCS estimée au-moins à 200 000 € sur la Tarentaise	
+ 5 000 €	Lancement étude Habitat	Définition des besoins de logement en terme qualitatif et localisation des besoins. Mise en place des PLH locaux
+ 5 000 €	Lancement Etude de Développement commercial	Orientation pour le commerce en fond de vallée. Orientation des décisions de la CDEC.
+ 4 000 €	Analyse de la faisabilité d'un séchoir à bois collectif	Soutien des scieurs locaux et indirectement aide à la vente des bois locaux
+ 6 000 € Possible en 2008	Mémento des Espaces Naturels de Tarentaise Démarche du Conseil Général sur tous les territoires de Savoie. Démarrage fin 2007 ?	Connaître et sensibiliser par rapport aux espaces naturels
+ 20 000 €	Etude transports solides Au-delà de l'aspect financier, la durée d'étude nécessaire implique une probable finalisation en 2008.	Détermination d'un plan de gestion des transports solides de l'Isère

Il est proposé que les communautés de communes et les communes réfléchissent aux propositions d'actions complémentaires et leurs impacts financiers.

Le budget sera voté le 15 mars 2007 au prochain Comité Syndical.

Le Comité Syndical prend acte du bon déroulement du débat d'orientation budgétaire préalable au vote du budget primitif 2007.

EXPERIMENTATION POUR L'ACCES DES JEUNES A CERTAINES LIGNES REGULIERES EN TARENDAISE

Le Président informe l'Assemblée que le Conseil Général de la Savoie et Transavoie ont saisi l'APTV d'un projet d'expérimentation à destination des jeunes sur ses lignes Transavoie de Tarentaise.

Le déplacement des jeunes au sein de la vallée a été évoqué lors de nos nombreuses discussions sur le « Projet de Territoire ». En effet, les difficultés de déplacement créent une coupure entre le fond de vallée et les stations, néfaste à l'unité de la vallée. Bien évidemment l'accès au ski sera ainsi favorisé pour les jeunes de la vallée, mais inversement, les jeunes des stations pourront descendre pour pratiquer diverses activités (cinéma, sports, ...). L'action vise également les saisonniers du tourisme qui travaillent en Tarentaise, sans y avoir un domicile déclaré.

Ainsi, cette expérimentation a été conclue à travers la signature d'une convention qui précise le financement à 100 % de l'opération par le Conseil Général (87 500 € annuel).

A l'avenir, il sera nécessaire de travailler sur les autres secteurs de Tarentaise, et d'étudier la liaison Albertville-Tarentaise.

PROGRAMMES D' ACTIONS POUR LA PREVENTION DES INONDATIONS (PAPI 2)

Messieurs Jean Laymond et Jean Coste font l'historique du PAPI et rappelle que l'APTV a signé en août 2006, avec l'Etat et le Conseil Général, un Programme d'Actions de Prévention des Inondations.

Ce premier PAPI, qui fait office de volet « risques d'inondations » au sein du Contrat de Bassin Versant, ne contenait que des études avec une exception pour des travaux à Val d'Isère.

L'Etat avait laissé entendre que suite au premier PAPI, qui finit fin 2008, les collectivités pourraient entamer un second PAPI dans lequel des travaux seraient inscrits.

Cette seconde phase arrive plus tôt que prévue. Début janvier 2007, le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable a proposé à la Tarentaise de s'intégrer à un second PAPI sur une période 2007 - 2013, regroupant les territoires de « l'Isère savoyarde » (Tarentaise/Maurienne/Combe de Savoie).

Un délai très court a été donné aux structures porteuses pour réagir. L'APTV a contacté toutes les communes et structures intercommunales compétentes du bassin pour faire le point sur leurs projets de prévention des inondations et a présenté à l'Etat cette liste d'actions chiffrées. Dans certains cas, les études n'étant pas encore réalisées, le coût des projets a été estimé grossièrement.

L'APTV attend maintenant une analyse de l'éligibilité des projets par le MEDD, avant signature d'une nouvelle convention prévue courant février. L'APTV souhaite une certaine flexibilité de l'Etat dans cette convention, tenant compte de la rapidité et donc de l'imprécision de l'exercice.

PRINCIPES POUR L'ETABLISSEMENT DU PROGRAMME D' ACTIONS CDRA - CTS

M. Philippe Nivelles - Président du Comité Pilotage CDRA - CTS propose aux élus de l'APTV des règles et principes que la Tarentaise doit se donner pour finaliser son plan d'actions CDRA CTS.

La validation des principes qui ne donne pas lieu à un vote permettra d'avancer dans la définition d'un programme d'actions.

Après la validation de la Charte de Développement, la prochaine étape consiste à l'établissement du programme d'actions CDRA et CTS avec la Région et le Département. Ainsi, il paraît nécessaire de fixer désormais les grands principes du programme d'actions. La discussion et l'accord sur ces principes permettront d'établir plus facilement les choix délicats que la Tarentaise devra faire prochainement.

Il est important de noter les différences entre le précédent programme CGD et le futur CDRA :

- . action globale Tarentaise. Ce point est globalement compris par les communes.
- . pas de répartition par canton.

L'APTV et sa démarche globale ne constitue pas un simple guichet, mais son objectif est un projet cohérent pour la vallée et la qualité de vie de ses habitants.

Les projets « Tarentaise » et donc APTV sont à privilégier.

Le choix des actions inscrites au sein des programmes CDRA - CTS doit s'appuyer sur des principes. Leur validation permettra de faciliter l'établissement final des programmes.

Il est donc nécessaire de citer en tant que principe :

- 1 - la réponse aux enjeux les plus fondamentaux pour la vallée**
- 2 - la prise en compte du développement durable**
- 3 - les interventions où il existe un besoin de financement**

La couverture géographique doit être un critère essentiel de choix ; notion de **transversalité**.

1^{ère} priorité :

- . couverture géographique importante, et donc priorité aux actions Tarentaise, notamment APTV
- . réponse aux enjeux les plus fondamentaux,
- . pas de réponse actuelle en terme de financements,

2^{ème} priorité

- . actions localisées avec réponses sur toute la Tarentaise (au moins 1 par canton).

3^{ème} priorité

- . actions localisées avec différentes réponses en Tarentaise (concerne au moins 2 cantons).

Les taux de financements et plafonnements devront être fixés selon une règle qui pourrait être la suivante.
Tarentaise

- . actions APTV : recherche des 80 % - taux identiques au CGD

taux RRA + taux CG 73 = 80 %

. actions Tarentaise collectives autres que APTV - recherche de financement de 50 à 80 %

Intercommunalité cantonale 40 à 60 %

Communes 20 à 40 %

Privé logements : montant forfaitaire

Pour les aides à certains projets d'équipements, il sera nécessaire d'établir un plafond en fonction de son intérêt, il pourrait se situer entre 100 et 150 000 €.

La préparation du programme d'actions CDRA et CTS doit privilégier **certaines thématiques** qui pourraient être les suivantes :

- . « Espace » pour tendre vers une politique d'aménagement vallée.
- . Logement et foncier pour apporter une réponse à la crise actuelle.
- . Tourisme : randonnée, organisation touristique locale, tourisme d'été afin de « sauver » la saison estivale
- . Service à la personne : garde d'enfant et jeunesse
- . Patrimoine et culture : Pays d'Art et d'Histoire et Ecole de Musique
- . Agriculture et Forêt

Il est rappelé que le CLD et la CCI ont exprimé la priorité d'avoir une orientation vers un SCOT Tarentaise et une politique pour une meilleure intégration des jeunes.

Suite de la démarche pour les programme d'actions CDRA - CTS :

Discussions au sein du Comité de Pilotage CDRA CTS

Discussions en commissions

Discussions en Comité Syndical APTV - le 15 mars 2007 parallèlement au vote du BP.

Finalisation avril - mai au plus tard

Signature CDRA - CTS juillet ou septembre 2007

Démarrage des actions possibles dès la signature des contrats

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Le prochain Comité Syndical est fixé au **jeudi 15 mars 2007 - 18 h – salle Maurice Calloc'h - la Chaudanne à Moûtiers.**

La séance est levée à 20h00.

A Moûtiers, le 02 mars 2007

Le Président

Hervé Gaymard